

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

73008  
Objet

Augmentation de  
l'indemnité de  
fonctions des  
Sapeurs-pompiers  
volontaires

DATE DE CONVOCATION

4 Janvier 1973

DATE D'AFFICHAGE

4 janvier 1973

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 26

Nombre de présents ..... 21

Nombre de votants ..... 23

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize  
le dix janvier à 19 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M onsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, STIPAL, BUCHET,  
STIPAL, BUCHET, Melle FOUCHE, MM. DUFOUR, BARDE, MONTRON, DOIREAU,  
LACHAUD, BROTEAU, COLLE, DOMEQ, BERLAND, BARRIERE, BOUCHET,  
PAPEAU, BOUTET, TAP, FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DELAIR par M. MONTRON  
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. NAULIN - Mme BIDEAU - M. RIVIERE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la circulaire de M. l'Inspecteur Départemental du  
Service d'Incendie et de Secours faisant connaître que le  
Conseil Général avait accepté l'augmentation de l'indemnité  
de fonctions des Sapeurs -Pompiers volontaires, au titre  
de l'année 1973 ,

DECIDE :

- de fixer ainsi qu'il suit et pour prendre effet du  
1er janvier 1973, le montant annuel de cette indemnité,  
soit :

- 400 F. pour les sous-officiers
- 350 F. pour les caporaux
- 300 F pour les sapeurs
- 200 F pour les mécaniciens

Cette indemnité sera mandatée trimestriellement sur

./.



